.Brand TLD Designation Application

Internet Corporation for Assigned Names and Numbers ("ICANN") 12025 Waterfront Drive, Suite 300 Los Angeles, California 90094 Attention: New gTLD Program Staff

RE: Application for .Brand TLD Designation

Guccio Gucci S.p.a. ("Registry Operator"), in connection with the execution of the Registry Agreement for the .gucci TLD (the "Registry Agreement"), hereby applies for the .gucci TLD to be qualified by ICANN as a .Brand TLD.

Registry Operator confirms and represents to ICANN that the TLD meets each of the criteria for the TLD to be qualified as a .Brand TLD, as described in the .Brand TLD Application Process and Specification 13 attached thereto, and that all supplemental material accompanying this application is accurate and not misleading in any respect.

Specifically:

- The applied-for TLD, .gucci, is identical to the textual elements of the GUCCI trademark registered with the World Intellectual Property Organisation, with registration number 457952 ("Gucci Mark");
- The Gucci Mark is recorded with, and has been issued a signed mark data (SMD) file by, the Trademark Clearinghouse;
- The Gucci Mark is owned and used by the Registry Operator, in the ordinary course of its business, and was issued to Registry Operator prior to the filing of the .gucci application with ICANN;
- The Gucci Mark has been used throughout the term of its registration continuously in connection with the goods and services identified in the trademark registration. Registry Operator intends to maintain the use of the Gucci Mark throughout the term of the Registry Agreement;
- The Gucci Mark does not begin with a period or a dot;
- The Gucci Mark is used by the Registry Operator in the conduct of business unrelated to the provision of TLD Registry Services;
- As referenced in the attached Registry Policies, only Registry Operator, its Affiliates or Trademark Licensees are permitted to be registrants of domain names in the .gucci TLD;
- The .gucci TLD is not a Generic String TLD, as defined in Specification 11 of the Registry Agreement;
- An accurate and complete copy of the registration certificate for the Gucci Mark is attached as Exhibit A.

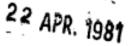
Registry Operator also represents that the trademark registration attached hereto as Exhibit A and the registration policies attached hereto as Exhibit B are complete and accurate copies of the official trademark registration and Registry Operator's registration policies for the TLD, respectively.

Registry Operator agrees that if Registry Operator makes any changes to its registration policies for the TLD (whether before or after this application has been approved) that may disqualify the TLD as a .Brand TLD, it will promptly provide ICANN with a complete and accurate copy of the revised registration policies. In addition, if Registry Operator fails to maintain the trademark registration underlying its .Brand TLD application, it shall promptly notify ICANN of such failure. Registry Operator also agrees to maintain the criteria required to qualify as a .Brand TLD and to immediately notify ICANN of any changes in circumstances that could alter the statements made, and supporting materials provide with, this application.

Registry Operator acknowledges and agrees that this letter is binding on Registry Operator and, if any of the foregoing representations and agreements becomes untrue or not complied with, it shall be deemed a breach of the Registry Agreement by Registry Operator, and ICANN may assert its rights under the Registry Agreement, including by determining that the TLD no longer qualifies as a .Brand TLD pursuant to the terms of Specification 13. Questions about this request should be directed to

Exhibit A

Trademark Registration





ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, 1211 Genève 20 (Suisse)

Ø (022) 999 111 - Ⅲ 2 23 76 - Adresse télégraphique: OMPI

ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) certifie que les indications figurant au verso sont conformes aux inscriptions faites au registre international des marques, à la date de l'enregistrement, en vertu de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

Genève, le 1 0 MAR 1981

Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

> M^{||e} I. Vedernikova Chef de la Section de l'enregistrement des marques

GUCCIO GUCCI, S. r. l. 73/R, via Tornabuoni, I-50 123 FIRENZE (Italic)

GUCCI

Cl. 1: Produits chimiques destinés à l'industrie, la science, la photographie, l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture; résines artificielles et synthétiques, matières plastiques à l'état brut (sous forme de poudres, de liquides ou de pâtes); engrais pour les terres (naturels et artificiels); compositions extinctrices; trempes et préparations chimiques pour la soudure; produits chimiques destinés à conserver les aliments; matières tannantes; substances adhésives destinées à l'industrie Cl. 2: Couleurs, vernis, laques; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; mordants; résines naturelles, métaux en feuilles et en poudre pour peintres et décorateurs * Cl. 3: Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux Huiles et graisses industrielles (autres que les huiles et les graisses comestibles et les huiles essentielles); lubrifiants; compositions à lier la poussière; compositions combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes; chandelles, bougies, veilleuses et mèches * Cl. 5: Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques; produits diététiques pour enfants et malades; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles Cl. 6: Métaux communs bruts et mi-ouvrés et leurs alliages; ancres, enclumes, cloches, matériaux à bâtir laminés et fondus; rails et autres matériaux métalliques pour les voies ferrées; chaînes (à l'exception des chaînes motrices pour véhicules); câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie; tuyaux métalliques; coffres-forts et cassettes; billes d'acier; fers à cheval; clous et vis; autres produits en métal (non précieux) non compris dans d'autres classes; minerais * Cl. 7: Machines et machines-outils; moteurs (excepté pour véhicules terrestres); accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres); grands instruments pour l'agricul-ture; couveuses * Cl. 8: Outils et instruments à main: coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la T. S. F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement: appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton; machines parlantes: caisses enregistreuses, machines à calculer; appareils extincteurs * Cl. 10: Instruments et appareils chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires (y compris les membres, les yeux et les dents artificiels) * Cl. 11: Installations d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires * Cl. 12: Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par cau Cl. 13: Armes à feu; munitions et projectiles; substances explosives; feux d'artifice * Cl. 14: Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers), à savoir orfèvrerie, argenterie et bijouterie; joaillerie, pierres précieuses; horlogerie et autres instruments chronométriques * Cl. 15: Instruments de musique (à l'exception des machines parlantes et appareils de T. S. F.) * Cl. 16: Papier, carton, articles en papier ou en carton (non compris dans d'autres classes); imprimés, journaux et périodiques, livres; articles pour reliures; photographies; papeterie, matières adhésives (pour la papeterie); matériaux pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); cartes

à jouer; caractères d'imprimerie; clichés * Cf. 17: Guttapercha, gomme élastique, balata et succédanés, objets fabriqués en ces matières non compris dans d'autres classes; feuilles, plaques et baguettes de matières plastiques (produits semi-finis); matières scrvant à calfeutrer, à étouper et à isoler; amiante, mica et leurs produits; tuyaux flexibles non métalliques * Cl. 18: Cuir et imitations du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets, harnais et sellerie * Cl. 19; Matériaux de construction, pierres naturelles et artificielles, ciment, chaux, mortier, plâtre et gravier; tuyaux en grès ou en ciment; produits pour la construction des routes; asphalte, poix et bitume; maisons transportables; monuments en pierre; cheminées * Cl. 20: Meubles, glaces, cadres; articles (non compris dans d'autres classes) en bois, liège, roseau, jonc, osier, en corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, celluloïd et succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques * Cl. 21: Petits ustensiles et récipients portatifs pour le ménage et la cuisine (non en métaux précieux ou en plaqué); peignes et éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la brosserie; instruments et matériel de nettoyage; paille de fer; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction), verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes ★ Cl. 22: Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs; matières de rembourrage (crin, capoc, plumes, algues de mer, etc.); matières textiles fibreuses brutes Cl. 23: Fils * Cl. 24: Tissus; couvertures de lit et de table; articles textiles non compris dans d'autres classes * Cl. 25: Vêtements de dessus et de dessous tissés à mailles et tricotés, y compris les bottes, les souliers et les pantoufles * Cl. 26: Dentelles et broderies, rubans et lacets; boutons, boutons à pression, crochets et œillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles * Cl. 27: Tapis, paillassons, nattes, linoléums et autres produits servant à recouvrir les planchers; tentures (excepté en tissu) * Cl. 28: Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport (à l'exception des vêtements); ornements et décoration pour arbres de Noël * Cl. 29: Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures; œufs, lait et autres produits laitiers; huiles et graisses comestibles; conserves, pickles * Cl. 30: Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; poivre, vinaigre, sauces; épices; glace ★ Cl. 31: Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes; animaux vivants; fruits et légumes frais; semences, plantes vivantes et fleurs naturelles; substances alimentaires pour les animaux, malt * Cl. 32; Bière, ale et porter; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; sirops et autres préparations pour faire des boissons * Cl. 33: Vins, spiritueux et liqueurs Cl. 34: Tabac, brut ou manufacturé; articles pour fumeurs; allumettes Cl. 35: Publicité et affaires * Assurances et finances * Cl. 37: Constructions et réparations ★ Cl. 38: Communications ★ Cl. 39: Transport et entrepôt ★ Cl. 40: Traitement de matériaux ★ Cl. 41: Éducation et divertissement ★ Cl. 42: Hôtels, campings, restaurants, bars, salons de beauté et de coiffure.

Origine: Italie, 2 juillet 1980, Nº 40 471 C/80/16 décembre 1980, Nº 324 783 (premier dépôt au sens de l'article 4 de la Convention de Paris, selon déclaration du déposant).

Pays intéressés: Algérie; Allemagne, République fédérale d'; Autriche; Benelux; Égypte; Espagne; France; Hongrie; Liechtenstein; Maroc; Monaco; Portugal; République démocratique allemande; République populaire démocratique de Corée; Roumanie; Suisse; Tchécoslovaquie; Tunisie; Union soviétique; Yougoslavie.

Date de l'inscription selon la règle 13.1) du Règlement d'exécution du 21 juin 1974: 10 mars 1981.

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
Tél.; (41-22) 338 9111 - Télécopieur (marques internationales); (41-22) 740 1429
Messagarte électronique: intreg.mak@wipo.int - internet: http://www.ompt.int



ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

CERTIFICAT DE RENOUVELLEMENT

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) certifie que les indications figurant dans le présent certificat sont conformes aux inscriptions portées au registre international tenu en vertu de l'Arrangement et du Protocole de Madrid.

Salvatore Di Palma

Dival ma

Directeur adjoint et Chef, Section de l'Administration Département des enregistrements internationaux

Genève, le 4 janvier 2001

16 décembre 2000

R 457 952

GUCCIO GUCCI SPA 73/R, Via Tomabuoni, I-50123 FIRENZE (Italie).

GUCCI

Liste des produits et services:

- 1 Produits chimiques destinés à l'industrie, la science, la photographie, l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture; résines artificielles et synthétiques, matières plastiques à l'état brut (sous forme de poudres, de liquides ou de pâtes); engrais pour les terres (naturels et artificiels); compositions extinctrices; trempes et préparations chimiques pour la soudure; produits chimiques destinés à conserver les aliments; matières tannantes; substances adhésives destinées à l'industrie.
- 2 Couleurs, vernis, laques; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; mordants; résines naturelles, métaux en feuilles et en poudre pour peintres et décorateurs.
- pour peintres et décorateurs.

 3 Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux.
- 4 Huiles et graisses industrielles (autres que les huiles et les graisses comestibles et les huiles essentielles); lubrifiants; compositions à lier la poussière; compositions combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes; chandelles, bougies, veilleuses et mèches.
- 5 Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques; produits diététiques pour enfants et malades; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; prépara-

- tions pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles.
- 6 Métaux communs bruts et mi-ouvrés et leurs alliages; ancres, enclumes, cloches, matériaux à bâtir laminés et fondus; rails et autres matériaux métalliques pour les voies ferrées; chaînes (à l'exception des chaînes motrices pour véhicules); câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie; tuyaux métalliques; coffres-forts et cassettes; billes d'acier; fers à cheval; clous et vis; autres produits en métal (non précieux) non compris dans d'autres classes; minerais.
- 7 Machines et machines-outils; moteurs (excepté pour véhicules terrestres); accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres); grands instruments pour l'agriculture; couveuses.
- 8 Outils et instruments à main; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches.
- 9 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton; machines parlantes; caisses enregistreuses, machines à calculer; appareils extincteurs.
- 10 Instruments et appareils chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires (y compris les membres, les yeux et les dents artificiels).
- 11 Installations d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires.
- 12 Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau.
- 13 Armes à feu; munitions et projectiles; substances explosives; feux d'artifice.
- 14 Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers), à savoir orfèvrerie, argenterie et bijouterie; joaillerie, pier-

CERTIFICAT DE RENOUVELLEMENT

R457952 (suite)

res précieuses; horlogerie et autres instruments chronométriques.

Instruments de musique (à l'exception des machines par-

lantes et appareils de T.S.F.).

16 Papier, carton, articles en papier ou en carton (non compris dans d'autres classes); imprimés, journaux et périodiques, livres; articles pour reliures; photographies; papeterie, matières adhésives (pour la papeterie); matériaux pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); cartes à

jouer; caractères d'imprimerie; clichés. 17 Gutta-percha, gomme élastique, balata et succédanés, objets fabriqués en ces matières non compris dans d'autres classes; feuilles, plaques et baguettes de matières plastiques (produits semi-finis); matières servant à calfeutrer, à étouper et à isoler; amiante, mica et leurs produits, tuyaux

flexibles non métalliques.

Cuir et imitations du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets, harnais et sellerie.

- Matériaux de construction, pierres naturelles et artificielles, ciment, chaux, mortier, plâtre et gravier; tuyaux en grès ou en ciment; produits pour la construction des routes; asphalte, poix et bitume; maisons transportables; monuments en pierre; cheminées.
- Meubles, glaces, cadres; articles (non compris dans d'autres classes) en bois, liège, roseau, jonc, osier, en corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, celluloïd et succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques.
- 21 Petits ustensiles et récipients portatifs pour le ménage et la cuisine (non en métaux précieux ou en plaqué); peignes et éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la brosserie; instruments et matériel de nettoyage; paille de fer; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction), verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes.
- Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs; matières de rembourrage (crin, capoc, plumes, algues de mer, etc.); matières textiles fibreuses brutes.
- Fils.
- Tissus; couvertures de lit et de table; articles textiles non compris dans d'autres classes.
- Vêtements de dessus et de dessous tissés à mailles et tricotés, y compris les bottes, les souliers et les pantoufles.
- Dentelles et broderies, rubans et lacets; boutons, boutons à pression, crochets et oeillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles.
- Tapis, paillassons, nattes, linoléums et autres produits servant à recouvrir les planchers; tentures (excepté en tissu).
- Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport (à l'exception des vêtements); ornements et décorations pour arbres de Noël.

- Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures; oeufs, lait et autres produits laitiers; huiles et graisses comestibles; conserves, pickles.
- Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; poivre, vinaigre, sauces; épices; glace.
- Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes; animaux vivants; fruits et légumes frais; semences, plantes vivantes et fleurs naturelles; substances alimentaires pour les animaux, malt.
- Bière, ale et porter, caux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; sirops et autres préparations pour faire des boissons. Vins, spiritueux et liqueurs.

- 34 Tabac, brut ou manufacturé; articles pour fumeurs; allumettes.
- Publicité et affaires.
- 36 Assurances et finances.
- 37 Constructions et réparations.
- Communications.
- Transport et entrepôt.
- Traitement de matériaux.
- 41 Éducation et divertissement.
- Hôtels, campings, restaurants, bars, salons de beauté et de coiffure.

Enregistrement de base: Italie, 16.12.1980, 324 783.

Données relatives à la priorité selon la Convention de Paris: Italie, 02.07.1980, 40 471 C/80.

Désignations selon l'Arrangement de Madrid: Algérie, Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Benelux, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Espagne, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Liechtenstein, Maroc, Monaco, Mozambique, Ouzbékistan, Portugal, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tadjikistan, Ukraine, Yougoslavie.

Refus partiel: Autriche.

Refus partiel: Espagne.

Refus partiel: Allemagne (sans le territoire qui, avant le 3 octobre 1990, constituait la République fédérale d'Allemagne).

Refus partiel: Suisse.

Refus partiel: Allemagne (sans le territoire qui, avant le 3 octobre 1990, constituait la République démocratique allemande); 1988/5 LMi.

Extension partielle: Suisse; 1993/12 LMi.

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse) Tél.: (41-22) 338 9111 - Télécopieur (marques internationales): (41-22) 740 1429 Messagerie électronique: intreg.mail@wipo.int - Internet: http://www.ompi.int



ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

CERTIFICAT DE RENOUVELLEMENT

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) certifie que les indications figurant dans le présent certificat sont conformes aux inscriptions portées au registre international tenu en vertu de l'Arrangement et du Protocole de Madrid.

Ásta Valdimarsdóttir

Chef du Service des opérations

Services d'enregistrement international de

Madrid et de Lisbonne

Secteur des marques et des dessins et modèles

Moder Calelineus deltir

Genève, le 24 février 2011

457 952

Date d'enregistrement: 16 décembre 1980 Date du renouvellement: 16 décembre 2010 Date d'échéance: 16 décembre 2020

> GUCCIO GUCCI SPA Via Tornabuoni, 73/R I-50123 FIRENZE (Italie).

Forme juridique du titulaire (personne morale) et lieu de constitution: Société par actions, ITALIE.

Nom et adresse du mandataire: Jacobacci & Partners S.p.A., Corso Emilia, 8, I-10152 Torino (Italie).

GUCCI

Liste des produits et services:

- Produits chimiques destinés à l'industrie, la science, la photographie, l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture; résines artificielles et synthétiques, matières plastiques à l'état brut (sous forme de poudres, de liquides ou de pâtes); engrais pour les terres (naturels et artificiels); compositions extinctrices; trempes et préparations chimiques pour la soudure; produits chimiques destinés à conserver les aliments; matières tannantes; substances adhésives destinées à l'industrie.
- 2 Couleurs, vernis, laques; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; mordants; résines naturelles, métaux en feuilles et en poudre pour peintres et décorateurs.
- 3 Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser; savons; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux.
- 4 Huiles et graisses industrielles (autres que les huiles et les graisses comestibles et les huiles essentielles); lubrifiants;

- compositions à lier la poussière; compositions combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes; chandelles, bougies, veilleuses et mèches.
- 5 Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques; produits diététiques pour enfants et malades; emplâtres, matériel pour pansements; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires; désinfectants; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles.
- Métaux communs bruts et mi-ouvrés et leurs alliages; ancres, enclumes, cloches, matériaux à bâtir laminés et fondus; rails et autres matériaux métalliques pour les voies ferrées; chaînes (à l'exception des chaînes motrices pour véhicules); câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie; tuyaux métalliques; coffres-forts et cassettes; billes d'acier; fers à cheval; clous et vis; autres produits en métal (non précieux) non compris dans d'autres classes; minerais.
- Machines et machines-outils; moteurs (excepté pour véhicules terrestres); accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres); grands instruments pour l'agriculture; couveuses.
- 8 Outils et instruments à main; coutellerie, fourchettes et cuillers; armes blanches.
- 9 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton; machines parlantes; caisses enregistreuses, machines à calculer; appareils extincteurs.
- 10 Instruments et appareils chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires (y compris les membres, les yeux et les dents artificiels).
- 11 Installations d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires.
- 12 Véhicules; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau.

CERTIFICAT DE RENOUVELLEMENT

457 952 (suite)

- Armes à feu; munitions et projectiles; substances explosives; feux d'artifice.
- Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers), à savoir orfèvrerie, argenterie et bijouterie; joaillerie, pierres précieuses; horlogerie et autres instruments chronométriques.
- Instruments de musique (à l'exception des machines parlantes et appareils de T.S.F.).
- Papier, carton, articles en papier ou en carton (non compris dans d'autres classes); imprimés, journaux et périodiques, livres; articles pour reliures; photographies; papeterie, matières adhésives (pour la papeterie); matériaux pour les artistes; pinceaux; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); cartes à jouer; caractères d'imprimerie; clichés.
- Gutta-percha, gomme élastique, balata et succédanés, objets fabriqués en ces matières non compris dans d'autres classes; feuilles, plaques et baguettes de matières plastiques (produits semi-finis); matières servant à calfeutrer, à étouper et à isoler; amiante, mica et leurs produits, tuyaux flexibles non métalliques.
- Cuir et imitations du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes; peaux; malles et valises; parapluies, parasols et cannes; fouets, harnais et sellerie.
- Matériaux de construction, pierres naturelles et artificielles, ciment, chaux, mortier, plâtre et gravier; tuyaux en grès ou en ciment; produits pour la construction des routes; asphalte, poix et bitume; maisons transportables; monuments en pierre; cheminées.
- Meubles, glaces, cadres; articles (non compris dans d'autres classes) en bois, liège, roseau, jonc, osier, en corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, celluloïd et succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques.
- Petits ustensiles et récipients portatifs pour le ménage et la cuisine (non en métaux précieux ou en plaqué); peignes et éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la brosserie; instruments et matériel de nettoyage; paille de fer; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction), verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes.
- Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs; matières de rembourrage (crin, capoc, plumes, algues de mer, etc.); matières textiles fibreuses brutes.
- 23 Fils.
- Tissus; couvertures de lit et de table; articles textiles non compris dans d'autres classes.
- Vêtements de dessus et de dessous tissés à mailles et tricotés, y compris les bottes, les souliers et les pantoufles.
- Dentelles et broderies, rubans et lacets; boutons, boutons à pression, crochets et oeillets, épingles et aiguilles; fleurs artificielles.
- Tapis, paillassons, nattes, linoléums et autres produits servant à recouvrir les planchers; tentures (excepté en tissu).
- Jeux, jouets; articles de gymnastique et de sport (à l'exception des vêtements); ornements et décorations pour arbres de Noël.
- Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures; oeufs, lait et autres produits laitiers; huiles et graisses comestibles; conserves, pickles.
- Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du

- café; farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel, moutarde; poivre, vinaigre, sauces; épices; glace.
- Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes; animaux vivants; fruits et légumes frais; semences, plantes vivantes et fleurs naturelles; substances alimentaires pour les animaux, malt.
- Bière, ale et porter; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques; sirops et autres préparations pour faire des boissons. Vins, spiritueux et liqueurs.
- Tabac, brut ou manufacturé; articles pour fumeurs; allumettes.
- 35 Publicité et affaires.
- Assurances et finances.
- 37 Constructions et réparations.
- 38 Communications.
- Transport et entrepôt.
- 40 Traitement de matériaux.
- 41 Éducation et divertissement.
- 42 Hôtels, campings, restaurants, bars, salons de beauté et de coiffure.

Enregistrement de base: Italie, 16.12.1980, 324 783.

Données relatives à la priorité selon la Convention de Paris: Italie, 02.07.1980, 40 471 C/80.

Désignations selon l'Arrangement de Madrid: Algérie, Tadjikistan.

Désignations selon le Protocole de Madrid: Antigua-et-Barbuda, Botswana, Ghana, Madagascar, Ouzbékistan, Sao Tomé-et-Principe, Sultanat d'Oman, Turquie.

Désignations selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Benelux, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Égypte, Espagne, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Hongrie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Liechtenstein, Maroc, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Portugal, République arabe syrienne, République de Moldova, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suisse, Ukraine.

Refus partiel: Autriche.

Refus partiel: Espagne.

Refus partiel: Allemagne (sans le territoire qui, avant le 3 octobre 1990, constituait la République fédérale d'Allemagne).

Refus partiel: Suisse.

Refus partiel: Allemagne (sans le territoire qui, avant le 3 octobre 1990, constituait la République démocratique allemande).

Extension partielle: Suisse; 1993/12 LMi.

Extension partielle: Albanie; 2009/13 Gaz.

Extension partielle: Azerbaïdjan, Bhoutan, Madagascar, Mongolie; 2009/13 Gaz.

Extension partielle: Antigua-et-Barbuda; 2009/13 Gaz.

Extension partielle: Kenya; 2009/13 Gaz.

Extension partielle: Sao Tomé-et-Principe; 2009/15 Gaz.

Refus partiel: Madagascar.

Extension partielle: Azerbaïdjan.

Extension partielle: Ghana, Turquie.

CERTIFICAT DE RENOUVELLEMENT

457 952 (suite)

Extension partielle: Albanie, Antigua-et-Barbuda, Bhoutan, Botswana, République arabe syrienne, République islamique d'Iran, Sultanat d'Oman.

Extension partielle: Sierra Leone. Extension partielle: Soudan.

Exhibit B

TLD Registration Polices

.GUCCI TLD Domain Name Registration Policy

.GUCCI TLD Domain Name Registration Policy	2
General/Definitions	2
Registration Eligibility	3
Domain Name Registration Rules	3
(i) Eligibility Confirmation	3
(ii) Naming Convention Check	3
(iii) Acceptable Use Review	4
(iv) Registration	4
Reserved Names	4

.GUCCI TLD Domain Name Registration Policy

This .GUCCI TLD Domain Name Registration Policy (.GUCCI Domain Registration Policy) sets out the eligibility criteria for domain names in the .GUCCI Top Level Domain.

The .GUCCI Domain Registration Policy may be updated periodically, without prior notice. The current version can be found at [*TBC*], and continued registration or use of a .GUCCI domain name after any update constitutes acceptance of the current version. The only remedy in case of any disagreement with the current terms of the .GUCCI Domain Registration Policy is to cancel your domain name registration.

The terms of the .GUCCI Domain Registration Policy as described below constitute the entire agreement concerning the eligibility criteria for registration of a .GUCCI domain name. It is to be read in conjunction with the .GUCCI Domain Terms & Conditions, which sets out the terms and conditions governing domain names in the .GUCCI Top Level Domain; no other agreements or representations supplement or alter the terms of the .GUCCI Domain Registration Policy, except as expressly incorporated herein.

Any undefined capitalised term in the .GUCCI Domain Registration Policy shall have the meaning set out in the ICANN Registry Agreement applicable to the .GUCCI Top Level Domain, available at [TBC]

General/Definitions

Gucci (or "we" or "us") means Guccio Gucci S.p.a.

.GUCCI means the .GUCCI Top Level Domain.

.GUCCI Domain Registration Policy the .GUCCI TLD Domain Name Registration Policy which sets out the eligibility criteria for domain names in the .GUCCI Top Level Domain.

ICANN means the Internet Corporation for Assigned Names and Numbers.

Registrar means an ICANN-accredited registrar authorized to provide domain name registration services in the .GUCCI TLD.

Reserved Names mean domain names which are unavailable for third-party registration at the time of their appearance on a list of Reserved Names.

Top Level Domain means the final characters after the dot in a domain name; in the case of "nic.gucci", this is "gucci".

You or your means an individual or entity seeking to initiate registration of a .GUCCI domain name, or if allowed, the domain name registrant.

Terms used in the singular or plural are merely for convenience, and shall apply mutatis mutandis, as the context may require.

All communications and information under this .GUCCI Domain Registration Policy shall be in English.

Registration Eligibility

Eligibility to register and use .GUCCI domain names, at any level, is limited to Gucci, and upon Gucci's sole discretion, its Affiliates, or Trademark Licensees.

Gucci reserves the right, for any reason, to periodically verify .GUCCI domain name registration eligibility. Any determination as to such eligibility shall be made by Gucci in its sole discretion, and is not subject to any further appeal mechanism or reconsideration process. Gucci reserves the right, in its sole discretion, to suspend, cancel, revoke, or take other action it deems necessary with respect to a .GUCCI domain name registrant in the event it determines that their registration violates the registration eligibility criteria. Questions about a determination by Gucci as to .GUCCI domain name registration eligibility should be directed to the .GUCCI Domain Team or Registrar.

To assist in ensuring compliance with the .GUCCI Domain Policy, "privacy" or "proxy" registrations may not be permitted in the .GUCCI Top Level Domain.

Domain Name Registration Rules

Domain name registrations in the .GUCCI Top Level Domain follow a four-step process managed by Gucci and the Registrar: (i) Eligibility Confirmation; (ii) Naming Convention Check; (iii) Acceptable Use Review; (iv) Registration.

.GUCCI domain name registrations are available to eligible registrants for annual terms between one (1) and ten (10) years.

In the event Internationalized Domain Name (IDN) registrations are made available in the .GUCCI Top Level Domain, they will be subject to the .GUCCI IDN registration pairing rules as and when they are developed.

(i) Eligibility Confirmation

Only Gucci and, upon Gucci's sole discretion, Gucci's Affiliates, or Trademark Licensees who agree to be bound by the terms of the .GUCCI Domain Registration Policy and the .GUCCI Domain Terms & Conditions are eligible to register or use a .GUCCI domain name. .GUCCI domain names may not under any circumstances be registered or used by third parties other than Gucci, Gucci's Affiliates, or Trademark Licensees.

Prior to any .GUCCI domain name registration or renewal, and at any time during the registration life cycle, domain name registrations will be verified by Gucci for compliance with the .GUCCI Domain Registration Policy including as to eligibility.

(ii) Naming Convention Check

.GUCCI domain names must meet the following technical conditions:

- a. must be at least 1 character and no more than 63 characters long
- b. must contain only letters (a-z), numbers (0-9) and hyphens or a combination of these

- c. must start and end with an alphanumeric character, not a hyphen
- d. must not be a Reserved Name
- e. domain names at the second level, must not contain a hyphen at the 3rd and 4th positions (tagged domains), unless corresponding to a valid Internationalized Domain Name in ASCII encoding (for example "xn--ndk061n").

(iii) Acceptable Use Review

By asking us to register or renew a .GUCCI domain name registration, you warrant and represent that your .GUCCI domain name registration does and will at all times comply with the .GUCCI Domain Registration Policy and the .GUCCI Domain Terms & Conditions.

Registration or renewal of a .GUCCI domain name is subject to Gucci's satisfaction that the Acceptable Use standards set out in the .GUCCI Domain Terms & Conditions are met prior to, and at all times during, a .GUCCI domain name registration.

(iv) Registration

Provided that the .GUCCI eligibility confirmation, naming convention check, and acceptable use review are satisfied, and any fees paid, Gucci will provide a secure instruction per its internal domain management process to the Registrar to proceed with the registration or renewal of your .GUCCI domain name.

If at any point prior to the registration expiration date you no longer wish to maintain your .GUCCI domain name registration, you may submit a written request by email to Gucci at [TBC] and the Registrar requesting cancellation of your registration. Please note that if you cancel your .GUCCI domain name registration, Gucci is under no obligation to make that domain name available for your future registration.

At the conclusion of the registration period for your .GUCCI domain name, unless you have instructed the Registrar (with a copy to us) otherwise prior to the expiration of your .GUCCI domain name registration, the Registrar will renew your .GUCCI domain name registration on the basis of an agreed standing renewal order; in the event your .GUCCI domain name registration is renewed, the Registrar will collect any applicable renewal fees from you.

Reserved Names

The following terms are reserved from registration by third parties:

- a. reserved terms prohibited by ICANN from availability for registration including as provided in the ICANN Registry Agreement applicable to the .GUCCI Top Level Domain, and in particular
 - 1. the terms "example", "www", "rdds", and "whois" at all levels, which at Gucci's discretion shall be withheld from registration or allocated to Gucci
 - 2. the term "nic", at all levels, as this term shall be allocated to Gucci for use in connection with the operation of the .GUCCI Top Level Domain
- b. any term reserved by Gucci from time to time and in its sole discretion